



24 septembre 2019

(19-6119)

Page: 1/1

**Comité des mesures concernant les
investissements et liées au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 6:2 DE L'ACCORD
SUR LES MIC, DES PUBLICATIONS DANS LESQUELLES
LES MIC PEUVENT ÊTRE TROUVÉES**

AFGHANISTAN

Addendum

La communication ci-après, datée du 29 août 2019, est distribuée à la demande de la délégation d'Afghanistan.

Conformément à l'article 6:2 de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan a l'honneur de notifier au Secrétariat que la République d'Afghanistan n'a pas de publications spécifiques dans lesquelles les mesures concernant les investissements et liées au commerce peuvent être trouvées. Toutes les lois, tous les décrets et toutes autres mesures réglementaires sont publiés au Journal officiel du Ministère de la justice (<https://moj.gov.af/>).
